

COMMUNE DE SAINT-BLAISE-LA-ROCHE

CONSEIL MUNICIPAL DU 05 SEPTEMBRE 2024

PROCÈS-VERBAL

L'an deux mil vingt-quatre, le cinq du mois de septembre, les membres du conseil municipal de la commune de Saint-Blaise-la-Roche, sous la présidence de Gérard DESAGA, Maire, se sont réunis à 20h00 à la mairie, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 août 2024.

Le maire a procédé à l'appel nominal.

Etaient présents : Chantal BOCH, Gérard DESAGA, Olivier DOMINIQUE, Fabrice ELLES, Christian KAUFFMANN, Marjorie KUNOWSKI, REMIREZ Coralie, Alexis ROCHEL, Jean SCHRENCK.

Etaient absents excusés : Christopher GILLON qui a donné pouvoir à Marjorie KUNOWSKI.

Il a constaté que le quorum (6) était atteint.

Jean SCHRENCK a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Le Maire a donné lecture de l'ordre du jour :

1. Affectation des résultats
2. Achat de terrain
3. Vente de terrains
4. Tarifs de vente des bacs roulants
5. Divers

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2024 a été adopté à l'unanimité.

Point n°1 : Affectation des résultats

En complément de sa délibération du 1^{er} février 2024, le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de rectifier le montant de l'affectation du résultat du budget général comme suit :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 : - 135 772,12 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal prend note de ce montant rectifié.

Dans le budget Assainissement, il faut lire :

Section d'investissement :

Résultat de l'exercice 2023 : + 71 941,28 €

Le Conseil Municipal après en avoir pris note, à l'unanimité, prend acte de cet ajustement.

Point n°2 : Achat de terrain

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de l'offre des propriétaires Monsieur Jean Marc POURE et Madame Sylvie BOROWIAK née POURE pour la vente de leur terrain cadastré section 05 numéro 35 au lieu-dit « Le Gibet » d'une surface de 12 ares 78 centiares.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour l'achat du terrain cadastré section 05 numéro 35 au lieu-dit « Le Gibet » d'une surface de 12 ares 78 centiares par la commune au prix de 2 000,07 € (y compris terrain nu et boisé) soit un prix à l'are de 156,50 euros ;

- autorise le Maire à effectuer les démarches nécessaires par acte administratif, à solliciter l'inscription au livre foncier et à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Point n°3 : Vente de terrains

Le Maire donne connaissance aux membres du Conseil Municipal de la proposition de Monsieur Stéphane JUNG et Madame Coralie REMIREZ pour l'achat de parcelles communales cadastrées comme suit : section 02 numéro 13 A au lieu-dit « Les Près de la Meule » d'une surface de 13 ares 22 centiares, section 02 numéro 13 B au lieu-dit « Les Près de la Meule » d'une surface de 1 are 76 centiares, section 02 numéro 14 au lieu-dit « Derrière la Ville » d'une surface de 1 are 04 centiares.

Madame Coralie Remirez ayant quitté la salle, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité : donne son accord pour la vente desdits terrains communaux cadastrés comme suit :

- section 02 numéro 13 A au lieu-dit « Les Près de la Meule » d'une surface de 13 ares 22 centiares,
- section 02 numéro 13 B au lieu-dit « Les Près de la Meule » d'une surface de 1 are 76 centiares,

à Monsieur Stéphane JUNG et Madame Coralie REMIREZ ;

- fixe le prix à 23 € l'are soit un prix de vente correspondant à 368,46 € ;
- charge le Maire à effectuer les démarches nécessaires par acte administratif ;
- donne tous pouvoirs au Maire pour la signature de l'acte et la publication au livre foncier.

Inventaire

Suite à la vente des terrains communaux mentionnés ci-dessus et considérant que ces biens figurent à l'actif, le Conseil Municipal, à l'unanimité, constate que :

- le terrain cadastré section 02 numéro 13 A au lieu-dit « Les Près de la Meule » d'une surface de 13 ares 22 centiares au prix de vente à 23 € l'are, figure dans l'actif au compte n°2117001 et a une valeur estimée initiale de 304,06 € et acte la sortie du bien de l'inventaire.
- le terrain cadastré section 02 numéro 13 B au lieu-dit « Les Près de la Meule » d'une surface de 1 are 76 centiare au prix de vente à 23 € l'are, figure dans l'actif au compte n°2117001 et a une valeur estimée initiale de 40,48 € et acte la sortie du bien de l'inventaire.

Point n°4 : Tarifs de vente des bacs roulants

Le Maire informe les conseillers municipaux que le prix d'achat des bacs roulants a évolué depuis 2002 et qu'il est nécessaire de revoir les tarifs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- Conteneurs 240 L à 45,00 € l'unité
- Conteneurs 140 L à 38,00 € l'unité

Point n°5 : Divers

Maison n°19 Devant Saint Blaise

Les élus débattent sur le projet de vente de la maison propriété communale située n°19 Devant Saint Blaise à Colroy la Roche.

Actuellement, la maison est occupée uniquement au rez-de-chaussée par l'Association « Club Culture Physique ».

Cet immeuble nécessite un important projet de rénovation globale et les élus ne souhaitent pas engager de dépenses très importantes pour un tel projet.

Le Conseil Municipal charge le Maire de réactualiser les estimations dudit bien et ce point sera remis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal.

Départ du médecin traitant

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un courrier a été adressé à l'ARS du Grand Est, à Monsieur le Sous-Préfet, Madame la Sénatrice, à Monsieur le Président de la Collectivité Européenne d'Alsace et à Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche pour faire part de notre inquiétude, en demandant un soutien pour favoriser l'installation d'un nouveau médecin à Saint Blaise la Roche.

Démolition du poste source - Enedis

Les travaux de démolition sont prévus à partir du 07 octobre 2024 pour un mois.

Un arrêté municipal a été pris pour interdire la circulation et le stationnement aux abords du chantier.

Marjorie Kunowski informe le Conseil Municipal que suite aux fortes pluies survenues ces dernières semaines, le chemin qui est en amont de sa propriété a été raviné et que des alluvions ont débordés sur sa propriété.

Des travaux de réfection dudit chemin seront réalisés prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 21h30.

Le Maire,
Gérard DESAGA

Le secrétaire de séance,
Jean SCHRENCK



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Jean Schrenck', written over a faint circular stamp.

Approuvé en séance du conseil municipal du 28 novembre 2024
Publié sur le site internet de la commune le 02 décembre 2024